

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2013-134 DU 12 MARS 2013

*Portant nomination du Chef de Bataillon
DIGNY C. Edmond en qualité de
Commandant en second de la Garde
Républicaine.*

*Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,*

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;*
- VU la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;*
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;*
- VU le décret n° 2013-008 du 8 février 2013 portant composition du Gouvernement ;*
- VU le décret n° 96-588 du 30 Octobre 1996 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet Militaire du Président de la République ;*
- VU le décret n° 96-495 du 23 Décembre 1996 portant création, organisation, attributions, et fonctionnement de la Garde Républicaine et le décret n°2009-622 du 17 décembre 2009 qui l'a modifié et complété;*
- VU les nécessités du service;*

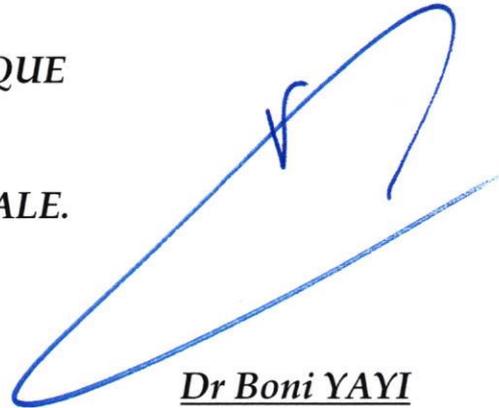
DECRETE

Article 1^{er} : *Le Chef de Bataillon DIGNY C. Edmond est nommé commandant en second de la Garde Républicaine.* *cf*

cf

Article 2: *Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au journal officiel.*

**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE.**



Dr Boni YAYI

Fait à Cotonou, le 12 Mars 2013

AMPLIATIONS: PR 6, CAB/MIL 2, AN 2, CC 2, HCJ 2, HAAC 2, CES 2, CS 2, MDN 4, EMG 2, EMAT 2, EMFA 2, EMFN 2, DGGN 2, MEF 2, SGG 4, AUTRES MINISTERES 24, SPD 2, IGE-DEP-INSAE 3, DSIA 2, DGBM-CF-DGTCP-DSDV 8, DOPA 1, UAC-ENAM-FADESP 3, UNIPAR-FDSP 2, A/C 4, INTERESSE : 01

